



Présent.e.s :

Pour le CA : Sylvie Amici, Suzanne Bultheel, Jean-François Castell, Lydia Deyrem, Bernard Lespes, Florent Liberge, Florence Pagès, Marilou Struillou

Pour les JNE de Bayonne : Isabelle Dulaurier, Denis Thoor

Pour les JNE d'Arles : Hadda Rahmoune, Touria Salka

Excusé.e.s : Elisabeth Audrain-Grangien, Laure Bennassar, Andrée Demersseman, Frédéric Liez

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du compte rendu du bureau du 2 février 2019
- Actualités diverses (audience, CEREDéPsy, journée déontologie...)
- Questions d'Orientation
- Le prix de la vocation scientifique
- Activités à l'international (AIO SP Suède, Slovaquie, Congrès au Japon,)
- Communication : charte graphique
- JNE Bayonne 2019
- JNE Arles 2020
- Question diverses

1- Audience au MEN dans le cadre de la mission Mons-Charvet le 17/12/2018 :

- Le compte-rendu complet est disponible sur le site de l'APsyEN et sur la page Facebook.
- Les missions des PsyEN EDO seraient concentrées autour de l'éducation à l'orientation avec un cadrage national minimaliste, des différences importantes seraient attendues au niveau local. Une autre idée forte semble être la place centrale que tiendront les CSAIO dans l'organisation des services.
- L'APsyEN va produire un texte sur les positions qu'elle promeut. Celui-ci pourrait s'appuyer sur les points suivants :
 - refus de la fermeture de CIO (lieu de proximité essentiel pour l'accueil du public, lieu d'aide à la parentalité, lieu de réflexion, d'élaboration collective, de formation des contractuel.le.s, d'échanges de pratiques...)
 - promotion de la psychologie dans l'Education nationale au-delà de l'éducation à l'orientation
 - défense des missions des PsyEN qui ne s'inscrivent pas exclusivement dans une visée médicale
 - le travail des PsyEN s'exerce auprès d'élèves qui ne sont pas systématiquement à besoins particuliers.
- Par rapport aux fermetures récentes des CIO (Tours, Saint-Claude), l'APsyEN va produire un nouveau texte s'appuyant notamment sur l'apport d'un lieu dédié à la psychologie vis-à-vis du respect du code de déontologie des psychologues. L'APsyEN va prendre contact avec les CIO concernés pour leur demander ce que l'APsyEN pourrait faire concrètement pour eux. Pour rappel, l'APsyEN propose déjà une aide ponctuelle dans des situations individuelles de résistances à des demandes institutionnelles qui sont en dehors du cadre réglementaire.
- Dans le cadre de la loi de l'école de la confiance, les députés de la majorité ont proposé trois amendements (1033, 1034 et 1035) engagés plus ou moins loin dans leurs propositions. Au final l'amendement 1035 (le plus modéré) a été adopté : « La promotion de la santé à l'école [...] relève des personnels médicaux, infirmiers et sociaux de l'éducation nationale, travaillant en équipes pluri-professionnelles » ; « L'ensemble des personnels de la communauté éducative participe à cette mission, assurée en priorité par les personnels médicaux, infirmiers et sociaux de l'éducation nationale, travaillant en équipes pluri-professionnelles ».

L'exposé des faits illustre de façon plus détaillée l'idéologie derrière ces amendements : « Le présent amendement vise à assurer une coopération entre les différents acteurs du champ médico-social à l'école, tout en explicitant la participation de l'ensemble des personnels de la communauté éducative » ; « Aussi aucune mention d'un travail d'équipe ou de complémentarité des missions entre ces différents acteurs n'existe. Le statut-même de ces acteurs diffère : tandis que l'infirmier est rattaché à un établissement du second degré, médecins et assistants de service social sont rattachés au DASEN et le psychologue de l'Education nationale dispose d'un statut à part, avec un rattachement différent dans le 1er et le 2nd degré. Le présent amendement vise donc à rompre avec l'actuel exercice isolé des différents acteurs, sans réel lieu de concertation et de réflexion ».

L'APsyEN s'inquiète donc d'une velléité de placer l'exercice de la psychologie dans l'école dans une visée purement médicale et d'adjoindre les PsyEN dans un grand service de santé placé sous l'autorité des médecins scolaires.

2- Question d'orientation :

- Pour l'instant, le poste de directeur.trice de revue n'est toujours pas pourvu.
- Le numéro 4 de l'année 2018 rassemblera différents textes : le burnout des étudiants ; la comparaison du système scolaire franco-japonais ; la comparaison entre ADVP et conselling ; l'article du titulaire du 2^{ème} prix de la vocation scientifique.
- Le numéro 1 de l'année 2019 pourrait porter sur le thème « quelle orientation prend l'école ? ». La date butoir est fixée au 30 mars 2019.
- Le numéro 2 de l'année 2019 sera axé sur des outils / des pratiques développés par des collègues de terrain. La date butoir sera vraisemblablement pour la fin mai 2019.

3- Manifestations nationales :

- **CERéDéPsy** : Le code de 2012 est en voie de réactualisation pour prendre en compte le code de déontologie du SNP (plus tourné vers les aspects juridiques). Lydia Deyrem contribue à ce travail. En parallèle deux autres groupes travaillent d'une part sur toutes les voies qui peuvent permettre d'arriver à la réglementation et d'autre part sur le recensement des textes réglementaires qui font référence au code de déontologie des psychologues (Sylvie Amici fait partie de ce dernier groupe). Un article dans le journal des psychologues va faire le point sur le travail du CEREDéPsy.
- **CNCDP** : Une journée d'étude est organisée le samedi 23 mars 2019 avec pour thème « entre déontologie et contrainte, la déontologie du psychologue ». Lydia Deyrem et Sylvie Amici vont y participer.
- **Groupe des 9** : Sylvie Amici, Lydia Deyrem et Florence Pagès vont participer à la journée prévue le 9 avril 2019.
- **ARIMEP** : L'attribution éventuelle d'une subvention est conditionnée à la communication de leur bilan.

4- Activités à l'international :

- **AIOSP** : Suzanne Bultheel arrive au terme de son mandat de quatre ans en tant que présidente. Elle n'a pas la possibilité de se représenter au même poste. Pour elle, le bilan de son mandat est marqué par la fin du centre administratif qui avait pris l'ascendant sur l'association et par la fin de l'accréditation internationale de l'AIOP en décembre 2021. Pour Suzanne Bultheel, il est nécessaire de prévoir une relève au sein de l'AIOSP par un.e autre membre du CA de l'APsyEN. La piste retenue est finalement celle d'une double candidature : celle de Suzanne Bultheel et d'un.e autre membre du CA dans l'optique d'un partage d'expérience.
- **Projet ERASMUS+** : L'APsyEN a été contactée pour contribuer à un projet d'une durée de trois ans, en l'occurrence coordonner avec d'autres organisations un « vadémécum » pour les étudiants migrants. L'APsyEN a répondu favorablement à cette demande.
- **L'ISPA** : Le CA a validé l'adhésion de l'APsyEN pour un an avec en point de mire une participation au congrès en Suisse en juillet 2019.

5- Prix de la vocation scientifique :

- Sylvie Amici va assurer la diffusion de l'information auprès des laboratoires de psychologie, des centres de formation et des collègues, en vue des JNE de Bayonne.

6- Communication :

- Le travail sur le nouveau logo avance mais celui-ci n'est pas encore finalisé.
- Un flyer informant du changement de nom de l'association et présentant l'association est également en cours de réalisation.

7- JNE Bayonne 2019 :

- **Restauration** : La maison des associations a donné l'autorisation de faire venir des foodtrucks afin de proposer aux congressistes une solution de proximité pour la restauration.
- **Locaux** : Le prix pourrait peut-être être négocié (en attente du rendez-vous avec le maire) ; la gratuité serait peut-être possible pour la réception à la mairie.
- **Affiche** : Le visuel global est validé. Il manque toutefois les logos de Dunod, de la GMF et du Crédit Mutuel Enseignant dans les sponsors affichés. Elle doit être définitivement arrêtée cette semaine.
- **Site internet** : le site est en ligne à partir du site de l'APsyEN.
- **Demandes de subventions** : Les ECPA et Dunod doivent encore être démarchés.
- **Inscriptions** : Les inscriptions pourront être ouvertes dès que la liste des visites villes et entreprises ainsi que leurs tarifs seront connus. Afin d'accélérer l'ouverture des inscriptions, le CA a fixé forfaitairement le tarif des visites de la ville de Bayonne à 7€. Les visites des entreprises seront gérées directement par le comité de Bayonne (pas d'inscription sur le site

internet). Le CA a également confirmé le principe d'une double tarification : un tarif printanier et un tarif normal. La date butoir pour la réception des paiements afin de bénéficier du tarif printanier a été fixée au 31 mai 2019.

- **Les intervenants :**

- Eric Debarbieux : les organisateurs l'ont contacté par courriel mais n'ont pas obtenu de réponse. Sylvie Amici va essayer de le convaincre mardi prochain.
- Lydia Lannegrand-Willems : elle sera absente durant toute la période des JNE. Elle va être relancée pour qu'elle puisse fournir les noms d'autres collègues.
- Mélanie Gauché (CNCDP) : Elle est à priori disponible.
- Le/la juriste intervenant.e sur les questions lié à l'Education nationale n'a pas encore été trouvé.e.
- Pour la table ronde, Patricia Gachedit (psychologue dans le premier degré) a été contactée mais n'a pas donné de réponse ; Janine Spardé a donné une réponse positive.
- Régis Ouvrier-Bonnaz est pressenti pour la conférence du vendredi.
- **Soirée festive** : Le tarif sera de 25€. L'APsyEN prendra en charge 7€ par convive, soit un budget de 32€ par participant.e.
- **Journée des retraités** : le tarif est fixé à 52€
- Organisation :
 - Il reste à trouver un hôtel pour les conférenciers et éventuellement négocier des tarifs privilégiés pour les congressistes
 - Il faut prévoir un repas pour le CA et les DA mardi midi, un apéritif dinatoire (tapas ?) le mardi soir pour les participant.e.s à l'AG.
 - Des élèves du bac pro ARCU sont pressenti.e.s pour assurer l'accueil.

[La prochaine réunion du bureau de l'APsyEN, France est prévue le 24/05/2019 à Bayonne.](#)

Compte rendu rédigé le 16 mars 2019 par F Liberge, secrétaire général adjoint

